

AIDE à DOMICILE

L'évaluation de la dépendance et des besoins est effectuée par l'équipe médico-sociale du Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C).

Un dossier administratif est constitué et transmis soit au Conseil Général, soit à la Caisse de retraite principale.

Ces organismes déterminent le nombre d'heures d'interventions ainsi que le montant de la participation à acquiter.

TRAVAUX PETIT ENTRETIEN (la demi-heure)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
Moins de 517,62 €	5,08 €
De 517,63 € à 702,98 €	5,66 €
De 702,99 € à 1057,89 €	6,65 €
De 1057,90 € à 1410,94 €	7,57 €
De 1410,95 € à 1757,78 €	9,48 €
Au-delà de 1757,79 €	11,35 €

Le calcul du quotient familial est déterminé par la formule suivante :

- pour un couple : $\frac{\text{ressources mensuelles} - \text{forfait charges (159 €)}}{2}$

Ce forfait charges est porté à 159 € en 2008.

LAVAGE du LINGE pour les personnes âgées (le kg)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
Moins de 239,65 €	0,52 €
De 239,66 € à 319,54 €	0,79 €
De 319,55 € à 399,43 €	0,99 €
De 399,44 € à 479,31 €	1,17 €
De 479,32 € à 559,20 €	1.30 €
De 559,21 € à 639,23 €	1.41 €
De 639,24 € à 719,12 €	1.62 €
De 719,13 € à 799,00 €	1.81 €
De 799,01 € à 925,94 €	1.89 €
De 925,95 € à 1054,64 €	1,98 €
De 1054,65 € à 1342,37 €	2.37 €
De 1342,38 € à 1757,78 €	2.55 €
Au-delà de 1757,79 €	2.86 €

Le calcul du quotient familial est déterminé par la formule suivante :

- pour un couple : $\frac{\text{ressources mensuelles} - \text{forfait charges}}{2}$

Ce forfait charges est porté à 159 € en 2008.

RESTAURATION à DOMICILE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS Déjeuners	TARIFS Dîners	TOTAL
Moins de 239,65 €	1,51 €	0,48 €	1,99 €
De 239,66 € à 319,54 €	2,03 €	0,55 €	2,58 €
De 319,55 € à 399,43 €	2,50 €	0,70 €	3,20 €
De 399,44 € à 479,31 €	2,90 €	0,81 €	3,71 €
De 479,32 € à 559,20 €	3,26 €	0,86 €	4,12 €
De 559,21 € à 639,23 €	3,56 €	0,95 €	4,51 €
De 639,24 € à 719,12 €	3,89 €	1,01 €	4,90 €
De 719,13 € à 799,00 €	4,79 €	1,10 €	5,89 €
De 799,01 € à 925,94 €	4,87 €	1,24 €	6,11 €
De 925,95 € à 1054,64 €	5,97 €	1,31 €	7,28 €
De 1054,65 € à 1342,37 €	6,05 €	1,51 €	7,56 €
De 1342,38 € à 1757,78 €	6,68 €	1,67 €	8,35 €
Au-delà de 1757,79 €	8,11 €	1,86 €	9,97 €

Le calcul du quotient familial est déterminé par la formule suivante :

- pour un couple : $\frac{\text{ressources mensuelles} - \text{forfait charges}}{2}$

- pour une personne seule : ressources mensuelles – forfait charges

La participation versée au titre de la prise en charge des frais de livraison, aux personnes bénéficiant de l'ADPA, est récupérée par la Ville, cette dernière assurant elle-même la prestation de livraison.